



NOUVEAU CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE

À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026 !



Attendus depuis l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, les décrets d'application du congé supplémentaire de naissance ont été publiés au Journal officiel du 31 mai 2026.



QUI EST CONCERNÉ ?

- ✓ Salariés du secteur privé, indépendants et agents publics.
- ✓ Enfants nés ou adoptés depuis le 1^{er} janvier 2026 ainsi qu'aux enfants nés avant cette date dont la naissance était censée intervenir à compter de cette date.



COMBIEN DE TEMPS ?

1 mois | **2** mois

OU

- ✓ Fractionnable en 2 périodes d'1 mois
- ✓ Notez que pour bénéficier de ce nouveau congé, le salarié doit avoir pris la totalité de son congé de maternité, de paternité ou d'adoption.



COMMENT DEMANDER ?

Prévenir l'employeur par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre récépissé.

1 MOIS avant le début du congé

OU

15 JOURS avant dans certaines situations*

*Si le congé suit directement un congé parental (maternité, paternité, adoption) ou débute dans le mois qui suit la naissance ou l'arrivée de l'enfant au foyer.



QUAND LE PRENDRE ?

Dans les **9 mois** suivant :

- la naissance
- ou l'arrivée de l'enfant au foyer

- ✓ Les deux parents peuvent-ils être en congé en même temps ? Oui, les parents peuvent choisir de prendre le congé supplémentaire de naissance :
 - simultanément
 - ou en alternance



INDEMNISATION

Versement d'indemnités journalières par la Sécurité sociale.

- IJSS à 70% le 1^{er} mois
- IJSS à 60% le second mois



VOS DROITS SONT PROTÉGÉS

- ✓ Contrat suspendu
- ✓ Ancienneté conservée
- ✓ Protection contre le licenciement
- ✓ Retour garanti à votre emploi
- ✓ Alimentation du CPF



REPRISE ANTICIPÉE POSSIBLE

En cas de décès de l'enfant ou de diminution importante des ressources du foyer, avec prévenance de 8 jours.



INFORMATION

Jusqu'au 31 mars 2027 au plus tard pour les enfants nés ou adoptés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026.

Le SLICA PAC CENTRE CDG reste à votre écoute, constructif et déterminé à défendre vos droits.

